



SIEGER AU C.V.L

du Lycée VACLAV HAVEL

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

10 représentants élèves

(le CVL est renouvelé par moitié tous les ans)

10 représentants des personnels (à titre consultatif)

Année « **A** » :

5 élèves

Elus pour

2 ans

Année « **B** » :

5 élèves

Elus pour

2 ans

- 5 représentants du personnel enseignant et d'éducation
- 3 représentants du personnel ATTEE.
- 2 représentants des parents d'élèves

C'est QUI ?

Le CVL réunit **10 élèves**

+ **10 représentants des personnels et des parents**

Le CVL est présidé par le chef d'établissement et comporte un vice-président lycéen (**président des élèves**) désigné par ses pairs.

Pour ?

- Améliorer les conditions de vie
- Dialoguer, échanger, débattre
- Associer les élèves aux décisions du conseil d'administration.

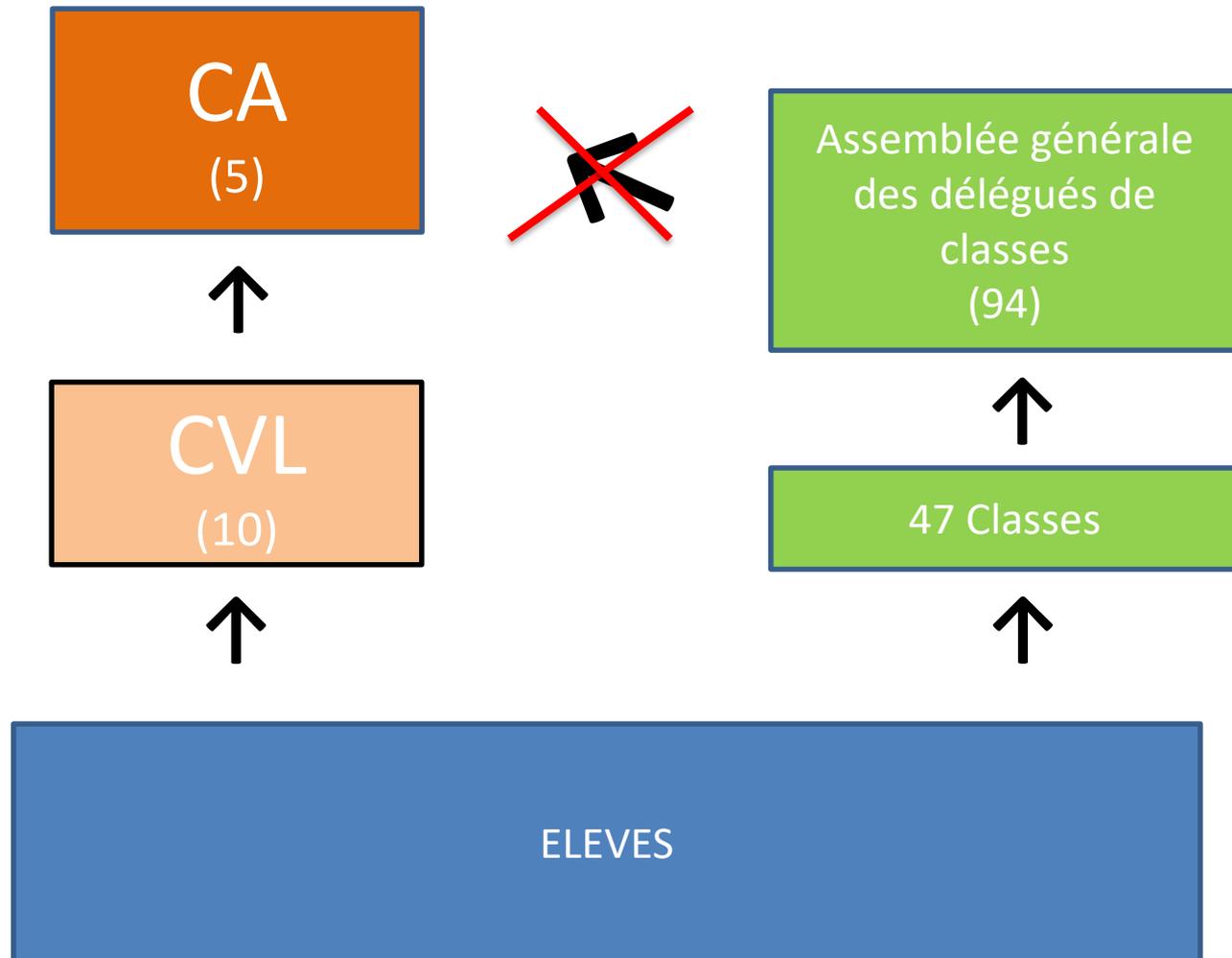
Il est normalement réuni avant chaque séance ordinaire du Conseil d'Administration (CA).

A compter de la rentrée 2016, les 5 élèves siégeant au Conseil d'Administration sont membres issus du CVL (et des classes post bac).

EXEMPLES:

- les principes généraux de **l'organisation des études** et du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du **règlement intérieur**,
- les questions de **restauration et d'internat**,
- les modalités générales d'organisation du travail personnel, et de l'accompagnement personnalisé,
- les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
- le soutien et l'aide aux élèves,
- les échanges linguistiques et culturels,
- l'information liée à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles,
- la santé, **l'hygiène et la sécurité**,
- **l'aménagement des espaces** liés à la vie lycéenne,
- l'organisation des **activités sportives, culturelles et périscolaires**,
- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des **fonds de vie lycéenne**.

A/c de la rentrée 2016, les 5 élèves siégeant au Conseil d'Administration sont membres issus du CVL.



Qui peut se porter candidat ?

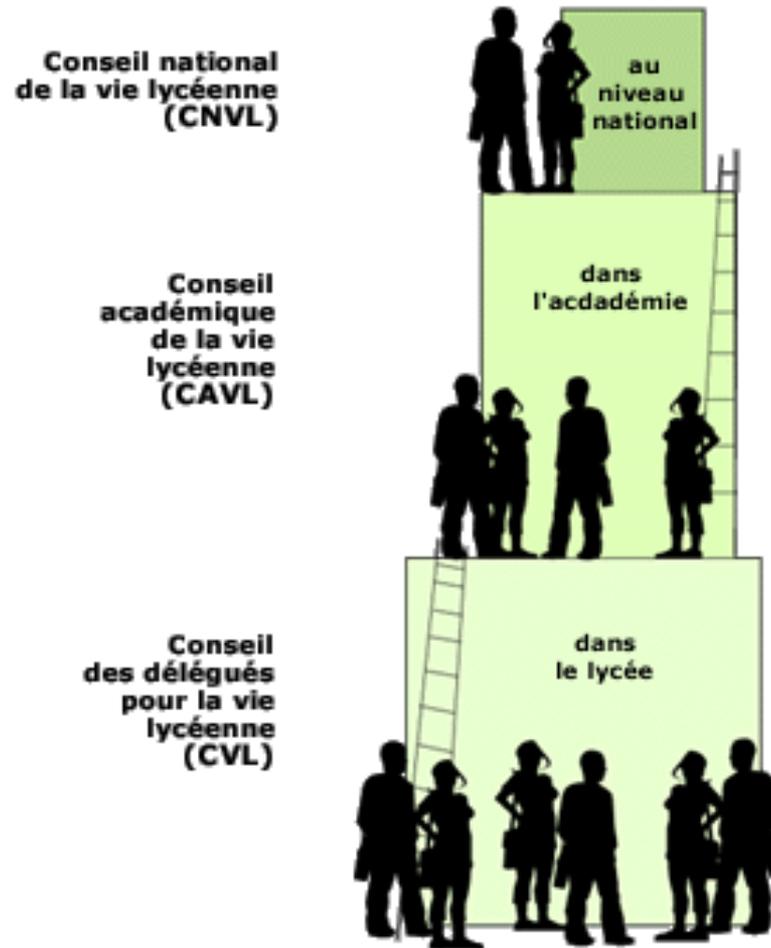
- **Tous les élèves (lycéens / étudiants) de l'établissement peuvent se porter candidats.**
- Chaque candidature comporte le nom d'un titulaire assorti de celui d'un suppléant.
- Lorsque le titulaire est en terminale, le suppléant doit être inscrit dans une année inférieure.
- La liste électorale est celle des élèves inscrits au Lycée Vaclav Havel.

- **Date limite de dépôt des candidatures :**
Vendredi 28 septembre – Auprès des CPE.

- **La Date :** **Mardi 09 Octobre** de 10H à 16H (Suffrage direct)

- **Le lieu :** **AGORA (avec carnet de liaison ou pièce d'identité)**

Les différents niveaux de représentation



S'engager c'est donc
accepter de se rendre disponible:

- 3 ou 4 fois par an pour les réunions du CVL (en journée) + 3 ou 4 fois par an pour participer aux réunions de la MDL (en journée).
- 4 ou 5 fois par an pour les réunions éventuelles du Conseil d'Administration (18 h / 20h)

Représentation Lycéenne

CALENDRIER ELECTORAL 2018

- VENDREDI 28 SEPTEMBRE :** Date limite de dépôt des candidatures au CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE (auprès des CPE).
- SEMAINE du 08 au 12 OCTOBRE :** Election des DELEGUES de CLASSES
- MARDI 09 OCTOBRE :** Elections du CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE
5 candidats et leur suppléant seront élus pour 2 ans au suffrage direct à un tour. Participation libre, de 10 h à 16 h, à la Rotonde.
- LUNDI 15 OCTOBRE : ROTONDE**
- 16h: Assemblée Générale des délégués de classes**
- . Présentation du nouveau CVL
 - . Désignation des membres du CA, issus du Conseil de la Vie Lycéenne (4) et des classes post bac (1).
 - . Election des membres du conseil de discipline
- 17h: Assemblée générale de la MDL (Maison des lycéens)**
- . Bilan d'activité
 - . Bilan financier
 - . Elections du nouveau bureau